COMMUNE D'OLLAINVILLE

RAPPORT DE PRESENTATION

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2018

PREAMBULE

Depuis la Loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a accentué l'information des conseillers municipaux, complété par l'article L 2312-1 résultant du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.
Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre les engagements pluriannuels envisagés,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif 2018 qui, en outre, devra intégrer les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2018 ainsi que de la situation financière de la commune d'Ollainville.

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Le contexte international et national

Zone Euro

1. *la reprise se consolide (source Caisse d'Epargne)*

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon 2018.
La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1.5% depuis fin 2017.

2. *une croissance modérée (source Caisse d'Epargne)*

Contexte national

1. A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation qui devrait légèrement diminué début 2018 pour reprendre sa progression. En moyenne, elle atteindrait 1.2 % en 2018.
2. La France bénéficie également de la reprise du commerce international. Pour autant, le déficit commercial devrait continuer à se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.
3. Maintien de bonnes conditions de crédits
4. Lente consolidation budgétaire

Indicateurs économiques en France

	2016	Estimation 2017	Prévision 2018
PIB (croissance)	1.1 %	1.4%	1.7%
Consommation des ménages	1.5 %	1.9 %	1.7 %
Taux de chômage	10.0 %	9.5 %	9.3 %
Déficit public (en % du PIB)	- 3.5 %	- 2.9 %	- 2.8 %
Inflation	0.3 %	1 %	1.2 %

Source FMI

B. Les objectifs nationaux définis par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et par la Loi de finances 2018

En 2018, les dispositions financières relatives aux collectivités figurent dans trois textes :

- La loi de programmation des finances publiques 2018-2020, obligation constitutionnelle périodique depuis la révision de 2008
- La Loi de finances 2018
- La loi de finances rectificative 2017

Plus que les lois de finances 2018 (LFI) et rectificative de 2017 qui s'inscrivent dans une logique de stabilisation, c'est la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

La trajectoire de la LPFP 2018-2022 prévoit :

- une baisse du poids de la dépense publique, hors crédits d'impôts, dans le PIB de plus de 3 points à l'horizon 2022,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique

L'Etat s'assure de la contribution des collectivités locales en prévoyant différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales.

- ✓ Gel des concours financiers de l'Etat
- ✓ Les contrats Etat-collectivités locales : un objectif national d'économies de 13 Md€. Les collectivités concernées par ces contrats seront celles qui ont plus de 60M€ de dépenses réelles de fonctionnement au compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016, soit 340 collectivités.
- ✓ Le « Grand Plan d'investissement » (LPFP) : 57Md€ dont 10 Md€ pour les collectivités locales avec 4 axes prioritaires : la transition écologique ; édifier une société de compétences ; l'innovation ; le numérique.
- ✓ Fiscalité : dégrèvement de la TH sur 3 ans pour 80 % de foyers
- ✓ Dotations
  - DGF : en dépit de la stabilisation du montant global de la DGF, un grand nombre de communes et d'EPCI connaîtront une baisse de leur DGF individuelle en 2018 en raison notamment de ses écrêtements
  - Progression de la péréquation : + 110M€ pour la DSU et + 90 M€ pour la DSR
  - Automatisation du FCTVA – entrée en vigueur de la réforme est prévue pour les attributions du FCTVA versées à compter de 2019
- ✓ Le montant du FPIC est maintenu à 1Md€ en 2018

✓ Dotations d'investissement :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : maintenue à hauteur de 996 M€
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : devient une dotation à part entière
- Dotation politique de la ville (DPV)

C. Etat des lieux des finances locales en 2017

Maitrise historique des dépenses de fonctionnement : les administrations publiques locales sont les seules à avoir baissé leurs dépenses en 2015 et 2016, nouvelle progression en 2017 (+1.5%) sous l'effet notamment des dépenses de personnel
Les recettes de fonctionnement devraient progresser un peu plus fortement qu'en 2016 (+1.6%)
Epargne en hausse après plusieurs années de baisse : +2.2 %
Baisse soutenue de l'investissement local depuis 3 ans
Réduction des recettes d'investissement et de la dette
Retour de marges de manœuvre financières en 2017

II. Situation de la collectivité

1. Le contexte financier

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de présenter, lors du vote du budget primitif, un certain nombre de ratios qui poursuivent des objectifs de transparence de l'action publique locale, de meilleure association des populations au processus de décision, d'amélioration de la gestion, par une meilleure affectation des ressources et la réduction des coûts de production des services.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des données chiffrées du compte administratif provisoire 2017 et du compte administratif 2016 adopté le 23 mai 2017 et prennent en compte la population dite DGF de 2017 (4825 habitants).

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF

880 €, contre 854 € en 2016 *(929 €/hab commune de même strate)**

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF

942 €, contre 935 € en 2016 *(1112 €/hab commune de même strate)**

Ces 2 ratios permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des DRF, ce qui contribue au maintien de l'épargne brute.

Produit des impositions directes/population DGF

354 €, contre 343 € en 2016

Ce ratio est en augmentation par rapport à l'année dernière au regard de 3 paramètres :
- l'effet base
- l'augmentation du parc immobilier sur la commune
- la hausse des taux d'imposition

Dépenses d'équipement brut/population DGF

421 €, contre 104 € en 2016 *(258 €/hab commune de même strate)**

L'écart important s'explique par la réalisation sur l'année 2017 de l'Espace Simone Veil.

** source DGFIP - 2016*

DGF/population DGF

50 €, contre 64 € en 2016

Ce ratio confirme une baisse du niveau de dotation DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat rapporté à l'habitant de plus en plus faible.

Marge d'autofinancement courant : 0.97

La Marge d'Autofinancement Courant permet d'évaluer la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

2. *Informations relatives à la dette au 1er janvier 2018*

Niveau d'endettement (Encours de la dette/Produits de fonctionnement)

L'encours de la dette d'Ollainville au 1er janvier 2018 est de 1 345 155 € soit un ratio de 0,29 loin du seuil d'alerte qui est atteint au delà de 1.8 pour les communes de même strate.
La structure de la dette communale au 1er janvier 2018 est composée de 5 emprunts dont 4 à taux fixes, et un emprunt à taux 0 souscrit auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.
Un emprunt à taux zéro, consenti par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour le financement de la Maison des Jeunes sera intégré en 2019.

Annuité de la dette/population DGF

47 €, commune de même strate 103 €

Encours et annuité de la dette

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Encours de dette au 1er janvier	2 012 815,90 €	1 848 848,71 €	1 681 173,61 €	1 509 596,04 €	1 345 155,14 €
Annuités d'emprunts	246 180,53 €	243 409,00 €	240 657,83 €	226 657,53 €	190 038,34 €
dont remboursement en capital	163 967,19 €	167 675,10 €	171 577,57 €	164 440,90 €	133 465,50 €
dont remboursement en intérêts	82 213,34 €	75 733,90 €	69 080,26 €	62 216,63 €	56 572,84 €

Ratios d'endettement

Ratio d'endettement	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette résiduel	2 012 815,90 €	1 848 848,71 €	1 681 173,61 €	1 509 596,04 €	1 345 155,14 €
Recettes Réelles de Fonct.	4 385 882,57 €	4 382 768,77 €	4 469 074,35 €	4 512 670,31 €	4 545 995,81 €
Ratio en %	**45,89%**	**42,18%**	**37,62%**	**33,45%**	**29,59**
Annuité de la dette	229 548,30 €	246 180,53 €	243 409,00 €	240 657,83 €	226 657,53 €
Recettes Réelles de Fonct.	4 385 882,57 €	4 382 768,77 €	4 469 074,35 €	4 512 670,31 €	4 545 995,81 €
Ratio en %	**5,23%**	**5,62%**	**5,45%**	**5,33%**	**4,99**
Encours de la dette résiduel	2 012 815,90 €	1 848 848,71 €	1 681 173,61 €	1 509 596,04 €	1 345 155,14 €
habitants	4649	4649	4694	4740	48
Encours dette/habitant	**432,96 €**	**397,69 €**	**358,15 €**	**318,48 €**	**279,60**
Annuité de la dette	229 548,30 €	246 180,53 €	243 409,00 €	240 657,83 €	226 657,53 €
habitants	4649	4649	4694	4740	48
Annuité de la dette/habitant	**49,38 €**	**52,95 €**	**51,86 €**	**50,77 €**	**47,11**

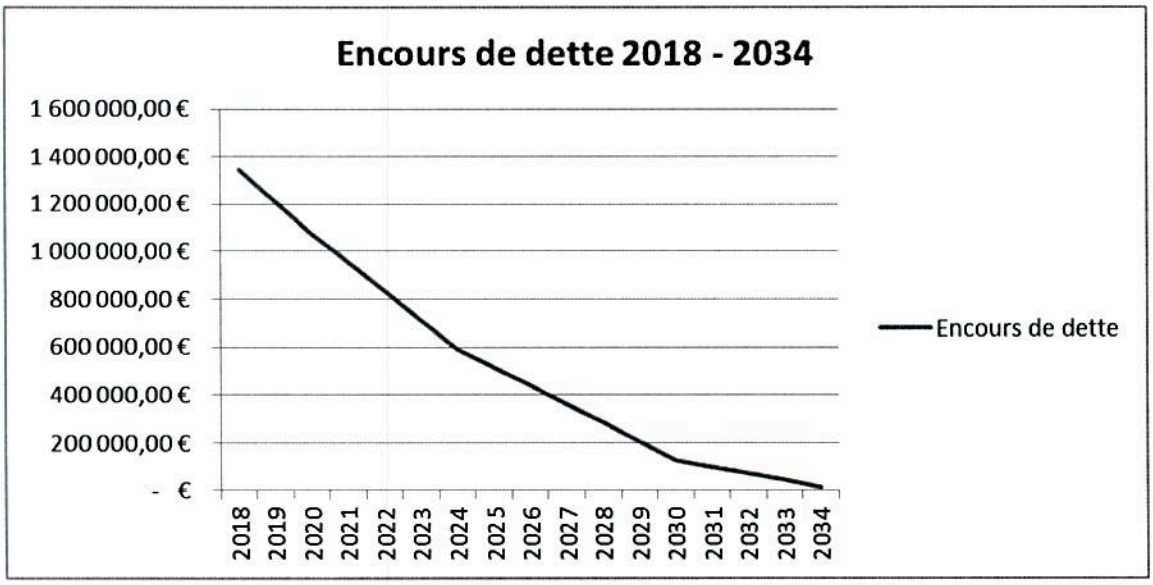

Encours de la dette /population DGF

278 €, contre 317 € en 2016

Commune de même strate = 842 € (source DGFIP 2016)
Pas d'emprunt souscrit en 2017
La commune d'Ollainville dispose donc d'une marge de manœuvre non négligeable dans ce domaine.

Le ratio de capacité de désendettement, 3.9 ans, est très largement inférieur à 15 années.

3. *Le compte administratif de l'exercice 2017*

Excédent de clôture fonctionnement	1 093 303
Déficit de clôture Investissement	- 702 693
Excédent global de clôture 2017	390 610

Hors restes à réaliser, dépenses imprévues et affectation du résultat.

III. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Les orientations du projet de budget 2018 se déclinent selon les axes suivants :

- Maintien d'un service public fort et de qualité et proposer de nouveaux services à la population
- Maîtriser le 011- charges à caractère général – au regard des obligations de la LF 2018
- 012- personnel – intégration des nouveaux services
- Gérer au plus fin et au plus précis les recettes
- Stabiliser l'autofinancement
- Poursuite de l'investissement sur le patrimoine existant
- Maîtriser l'endettement

A. Recettes de fonctionnement

1. Fiscalité

La loi de finances pour 2018 a fixé à 1.24 % le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux (0.4 % en 2017).

Réforme de la TH – article 5 de la LF 2018

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale – un dégrèvement en 3 ans

80 % des foyers seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020.
Le paiement de la TH sera en revanche maintenu pour les autres contribuables (20%).
L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement (30 % en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.
Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables.
Le montant du dégrèvement de TH est évalué à 3 Md€ en 2018.

Réforme transposée sur la commune d'Ollainville - estimation

Base : rôle TH 2017

Nombre de foyers imposés ou dégrevés : 1582
Nombre de foyers exonérés en 2017: 78
Nombre de foyers concernés par la réforme : 882
Montant estimé du dégrèvement en 2020: 648 763 €
Ratio nombre total d'exonérés et TH nulle/ nombre total de foyers TH dans la commune : 60.68 % de la population ollainvilloise est concernée par cette réforme

L'hypothèse retenue par la commission Finances réunie le 29 janvier 2018 est ne pas augmenter les taux

Evolution des taux de 2014 à 2017:

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	***Référence 2016***
TH	9.81	9.81	10.01	10.21	*16.81*
TF	14.21	14.21	14.49	14.78	*19.26*
TFNB	59.31	59.31	60.50	61.71	*41.78*

Années	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*
Produit total	1 487 596,00 €	1 551 205,00 €	1 600 315,00 €	1 654 958,00 €	1 712 593,00 €
Variation annuelle	3,69%	4,28%	3,17%	3,41%	3,48%
Potentiel fiscal 3 taxes	3 063 549,00 €	3 152 036,00 €	3 214 058,00 €	3 314 200,00 €	3 356 575,00 €
CMPF	48,56%	49,21%	49,79%	49,94%	51,02%

CMPF : Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal

2. *Concours de l'Etat*

Il comprend pour notre commune la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale.

En débit de la stabilisation du montant global de DGF, la commune d'Ollainville connaitra une baisse de sa DGF en 2018, en raison notamment des écrêtements, montant estimé à 203 100 €

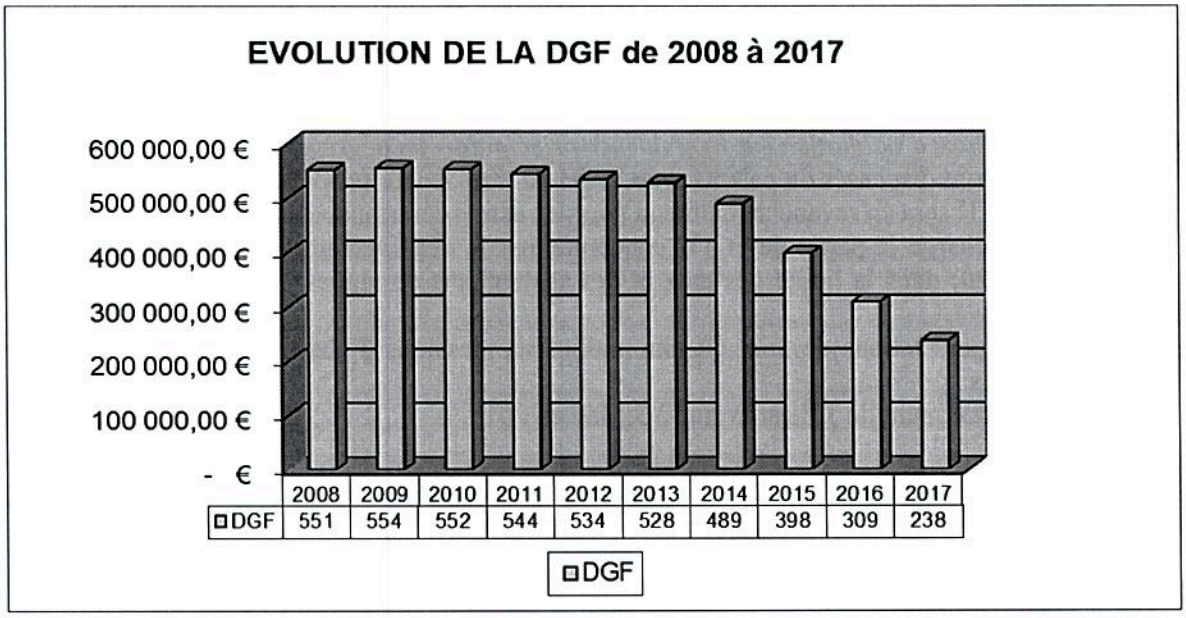

Dotation de solidarité rurale : 52 300.00 € - estimation

Le montant prévisionnel attendu au titre des droits de mutations = 84 000.00 €.

3. *Autres services (produits des services)*

Attribution de compensation : transfert de compétences en 2017 puis en 2018 impacte le montant perçu par la commune
2017 : 1 165 002.00 €
2018 : 989 821.00 € - estimation

Charges transférées en 2018 : voirie – investissement eau potable – investissement RAM

Dotation de solidarité communautaire : 99 175 .00 €, versée par Cœur d'Essonne Agglomération

En attente de la notification par Cœur d'Essonne de ces montants.

Les participations de la CAF (contrat enfance et prestations ordinaires) ont été estimées à 90 000 €.

Les recettes des produits des services, dont restauration, garderie, études, accueil de loisirs, ont été évaluées à 530 000.00 €, au regard du réalisé de 2017 et de l'augmentation des effectifs constatés dans les écoles

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 90 000.00 €

Fonds de soutien - Rythmes scolaires non prévu – retour à la semaine de 4 jours

B. Dépenses de fonctionnement

La lettre de cadrage rappelait que l'année 2018 verrait pour Ollainville la poursuite des investissements et l'amorce d'autres programmes, avec toujours en ligne de mire une gestion rigoureuse de la Trésorerie. L'effort de tous était à nouveau appelé, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement et faire face à l'obligation faite dans la LPFP 2018. Cet effort permettra également à ce budget de dégager un autofinancement suffisant tout en intégrant les frais de fonctionnement induits par de nouveaux services.
La volonté du Conseil Municipal est de contrôler le 011 et de réduire les postes qui impacteront le moins les familles ollainvilloises.

Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018

	2017	2018
Total Dép.Fonctionnement	4 682 352.00 €	4 658 296.00 €
Chapitre 042 - OOB - Dotations aux amortissements	128 280.05 €	144 826.65 €
Chapitre 042 - OOB - Cessions d'immobilisations	- €	- €
DEP. REELLES DE FONCTIONNEMENT	**4 554 352.00 €**	**4 513 469.35€**
Evolution en pourcentage		- 0.90 %

Chiffres issus des BP

1) Les frais de personnels

Les nouveautés sur la Fonction Publique Territoriale au 1er janvier 2018 :

Ce qui disparait
Pour les agents

- La contribution exceptionnelle de solidarité (1%)
- Les cotisations maladie (0.75%) des agents relevant du régime général

Ce qui augmente

Pour les agents

- La CSG de 1.7 % points (6.8% au lieu de 5.1%)

Pour les employeurs publics

- La cotisation employeur au titre de la maladie des agents relevant du régime général (13% au lieu de 12.89%)

Ce qui est maintenu

- Les dispositions PPCR de 2017 ;
- L'indice brut sommital de la Fonction Publique 1022

Ce qui apparaît ou réapparaît

Pour les agents

- Le jour de carence ;
- L'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG à la charge des communes et des EPCI ;
- Les premières heures créditées au titre de l'année 2017 sur le compte personnel formation à la charge des maires et présidents d'EPCI ;
- La photographie des effectifs pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018

Ce qui baisse

Pour les employeurs publics

- La cotisation employeur au titre de la maladie pour les fonctionnaires relevant de la CNRACL (9.88% au lieu de 11.50%)
- La cotisation salariale d'assurance chômage (0.95% au lieu de 2.40%)

Au titre de l'année 2017, le ratio des charges incompressibles (personnel + annuité de la dette) sur les produits de la commune est de 0.60 (0.62 en 2016).

Eléments pouvant expliquer ce ratio sur Ollainville :

- Nombreuses missions réalisées en régie
- Remplacement d'agents absents sur de longues périodes
- Les réformes successives qui ont fortement contribué à l'augmentation de la masse salariale

Outre le glissement vieillesse -technicité, les éléments pris en compte dans la préparation du chapitre 012 au titre de l'année 2018 sont :

- Mise en place du RIFSEEP
- Suppression des NAP– économie d'un poste
- Remplacement important
- Recrutement d'agents – nouveaux services
- Renforcement de l'accueil des enfants porteurs de handicap en périscolaire

Au regard de ces dépenses, des recettes sont attendues pour un montant estimé à 60 000.00 €.

2) Subventions

L'enveloppe globale des subventions allouées aux budgets autonomes et associations sera étudiée lors de la prochaine commission finances.

3) Autres dépenses de fonctionnement

Montant demandé par les commissions estimé à ce jour à 648 000.00 €

Reconduction du montant des dotations allouées aux écoles. : 47,50 €/enfant

Intérêts de la dette : 55 100.00 €

Amende loi SRU estimée à 55 000.00 €. Déduction faite de la surcharge foncière versée à SNL

Fonds National de Péréquation pris en charge par Cœur d'Essonne Agglomération.

Un autofinancement suffisant pour équilibrer la section d'investissement

C. Section d'investissement

1) Dette

Remboursement capital de la dette : 133 466.00 €

2) Recettes d'investissement

a) Les ressources propres internes

Il s'agit des composantes de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement :

- dotation aux amortissements : 144 826.00 €
- virement de la section de fonctionnement : environ 400 000.00 €

b) Les ressources propres externes

Elles reposent essentiellement sur le FCTVA dont le montant est estimé à 300 000.00 €.
Le montant perçu au titre de la taxe d'aménagement est estimé à 348 000.00 € - poursuite des programmes immobiliers
Au regard des recettes des dépenses seront inscrites au BP 2018 : des travaux d'assainissement, extension des réseaux électriques, études cuisine centrale

c) Les subventions

140 433.00 € de subventions notifiées en 2017, seront versés sur l'année 2018.
Auxquels s'ajoutent 636 504 € de restes à réaliser

Pour rappel :

- Contrat de Territoire - solde
- Contrat régional
- Réserves parlementaires
- Agence de l'Eau
- Conseil Départemental

Les nouveaux dossiers de demandes de subvention seront instruits en fonction des programmes retenus lors du vote du budget primitif 2018, mais aucune somme ne sera inscrite avant notification.

D. Programmation des investissements de la collectivité

L'enveloppe globale au titre des dépenses d'équipement sur la section investissement pour l'année 2018 est estimée à 1 112 000.00 € et comportera notamment :

Programmes récurrents	
Restes à réaliser	65 789.00 €
Acquisition de tableaux numériques	4 200.00 €
Remplacement matériels de cuisine	10 000.00 €
Panneaux de signalisation de rues	5 000.00 €
Surcharge foncière SNL (3e versement)	15 000.00 €
Investissements nouveaux	
Jeux tout petits	13 000.00 €
Remplacement terrasse bois – ALSH	24 000.00 €
Révision générale du PLU + RLP *Procédure sur 2 ans – 2018 lancement du marché + études*	22 300.00 €
Acquisition d'un véhicule	37 000.00 €
Programmation pluriannuelle (PPI)	
Stand de tir	135 600.00 €
Protection des établissements scolaires (PPMS)	10 200.00 €
Accessibilité bâtiments –Ecole de la Roche Maison des Institutions Réalisation de l'Ad'AP sur la période 2015-2020	32 000.00 € 4 650.00 €
Travaux Ecole de la Roche - réhabilitation énergique (marché en cours) 4e école réalisée sous le mandat	184 000.00 €
Place de l'Orangerie Assainissement et aménagement Fera l'objet d'une AP/CP – réalisation des travaux sur 2 exercices budgétaires	315 000.00 €
Construction d'une cuisine centrale - programmiste	22 000.00 €
AP/CP n° 5 création d'un Pôle Services Publics- travaux	243 835.00 €
Rénovation des systèmes de chauffage Ecole Pierre de Ronsard Ecole de la Roche	 21 000.00 € 21 000.00 €
Réhabilitation Mare la Fosse	24 500.00 €

En 2018, il est prévu l'inscription d'un emprunt budgétaire d'équilibre. L'état de la trésorerie conditionnera l'appel à l'emprunt. La commune, profitera, autant que faire se peut, des opportunités offertes par le Marché.

CONCLUSION :

Malgré un autofinancement prévisionnel de facto en diminution, la situation financière de la commune restera saine sur 2018 et permettra de :

- ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages
- de maintenir l'investissement afin de continuer à valoriser la commune
- de maintenir les crédits alloués aux écoles et aux associations
- de poursuivre ses actions environnementales
- d'offrir aux ollainvillois des services publics enrichis et de qualité.